



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 – 038

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE du 1^{er} SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er}, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 23 août, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de septembre.

Membres en exercice : 19 **Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas CSUZI

Présents : 15 Christine ARNOUX, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACLOLOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL.

Absents excusés : 4 Angélique BIERLA, Chantal DUBOC, André GARRESSUS, Christine TREDANT

Procurations : 4 *Angélique BIERLA donne procuration à Brigitte MAIRE*
Chantal DUBOC donne procuration à Jacqueline DELAVELLE
Angré GARRESSUS donne procuration à Anthony MERIQUE
Christine TREDANT donne procuration à Damien SCHELL

Délibération n°2022 – 038 :

Objet : création d'une servitude de passage au profit de la commune sur les parcelles cadastrées AL n°167 et n°172

Le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée AL n°167, il a été constaté qu'il existe des canalisations sur ladite parcelle ainsi que la parcelle cadastrée AL n°172.

Monsieur le Maire propose donc de constituer une servitude de passage au profit de la Commune afin d'accéder aux canalisations présente sur la parcelle dans le cadre des interventions qui pourraient d'avérer nécessaires sur les réseaux en lien avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Maîche.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide de constituer une servitude de passage au profit de la commune sur la parcelle cadastrée AL n°167 et n°172 afin d'accéder aux canalisations.

Suffrages exprimés : 19 **Pour : 19** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 06/09/2022
Reçu en préfecture le 06/09/2022
Affiché le 02/09/2022
ID : 025-212501936-20220901-2022_038-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE.



Le secrétaire de séance,
Nicolas CSUZI.